



Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 septembre 2019

n° 138-19

Objet : *RD - Candidature à l'appel à projets de la Mission société numérique pour le déploiement des pass numériques*

- date de convocation le 20 septembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-six septembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Sonnaz, salle d'évolution, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet

Catherine Chappuis

Alain Thieffenat

Jean-Luc Berthalay

Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Xavier Dullin - Benoit Perrotton

Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Luc Berthoud - Christiane Boisselon

Marc Chauvin

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Michel André

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Driss Bourida - de Jean-Pierre Fressoz à Pierre Hemar - de Philippe Gamen à Xavier Dullin - de Sylvie Koska à Michel Dyen - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 15

Emmanuelle Andrevon - François Blanc - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Pierre Duperier - Luc Meunier - Pierre Perez - Marie Perrier - Damien Regairaz - Christophe Richel - Sylvie Vuillemeret

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 26 septembre 2019

délibération n° 138-19

objet **RD - Candidature à l'appel à projets de la Mission société numérique pour le déploiement des pass numériques**

Driss Bourida, vice-président chargé du renouvellement urbain, de la politique de la ville et de l'action sociale, explique que la digitalisation complète des démarches administratives est prévue pour 2022 et pourtant :

- 13 millions de Français n'utilisent pas ou peu internet, dont 6,7 millions ne se connectent jamais à internet,
- 36 % des Français éprouvent une inquiétude à l'idée d'accomplir la plupart de leurs démarches administratives en ligne.

La Mission société numérique (Agence nationale pour le numérique) lance un appel à projets national de déploiement des pass numériques. L'Etat soutient le déploiement d'un dispositif de pass numériques afin de garantir et de favoriser l'accès au numérique des publics vulnérables. Ce dispositif donne aux personnes vulnérables le droit d'accéder (dans des lieux préalablement qualifiés) à des services d'accompagnement numérique avec une prise en charge totale.

L'appel à projets vise à soutenir l'achat par des collectivités territoriales de pass numériques grâce à un cofinancement de l'Etat afin de rémunérer tout lieu de médiation numérique s'inscrivant dans la démarche de Grand Chambéry.

En s'appuyant sur un réseau d'acteurs (sociaux, du numérique et institutionnels), il est possible aujourd'hui de repérer les habitants des quartiers en politique de la ville qui rencontrent des difficultés et de les accompagner vers un usage autonome des savoirs de base numériques pour exercer leur citoyenneté.

Le comité de pilotage sur l'accès aux droits, à travers l'outil numérique co-animé par le Département de la Savoie et Grand Chambéry, a validé le 18 décembre 2018 l'officialisation d'un réseau d'acteurs du territoire afin de conforter l'accueil et l'accompagnement des publics en difficulté face à la dématérialisation des services publics.

L'intérêt est de permettre à Grand Chambéry de consolider sa stratégie d'accompagnement des habitants des quartiers en politique de la ville en situation de fracture numérique vers un usage autonome des savoirs de base pour exercer leur citoyenneté.

Si la candidature est retenue, elle permettra d'impulser un plan d'accompagnement et de formation des publics visés et de dimensionner l'impact à l'échelle de l'ensemble des quartiers en politique de la ville et en veille active en s'inscrivant plus largement dans le cadre de l'ITI (investissement territorial FEDER) et d'un cofinancement de fonds européens.

Nombre de personnes ciblées – chéquier de 10 pass par personne	Nombre approximatif de pass déployés	Budget total du projet	Budget estimé de Grand Chambéry (FEDER)	Montant estimé du cofinancement de l'Etat
500	5 000	55 556 €	20 000 €	35 556 €

L'action serait totalement financée par la contrepartie du FEDER qui serait mobilisée sur ce projet d'achat de pass numériques et ferait l'objet d'un marché à procédure adaptée (MAPA).

Dépenses		Recettes	
Achat de chéquiers de pass numériques	50 000 €	Etat sollicité	35 556 €
Prestation – ingénierie accompagnement	5 556 €	FEDER sollicité	20 000 €
Total	55 556 €		55 556 €

Ce projet permettra de financer une prestation d'accompagnement sur l'ingénierie et les conditions de mise en œuvre du déploiement des pass numériques.

Le déploiement prévisionnel des pass numériques est prévu sur trois années :

2 nd semestre 2019	2020	2021 et 1 ^{er} semestre 2022
Réponse de l'appel à projets Mise en place d'un MAPA	Mise en place des instances nécessaires Déploiement des pass numériques	Déploiement des pass numériques

Si dans la réponse de Grand Chambéry, le public ciblé par les pass est prioritairement constitué des habitants des quartiers en politique de la ville, le Département de la Savoie répond également à cet appel à projet avec un déploiement complémentaire privilégié au bénéfice des habitants de l'agglomération hors quartier en politique de la ville.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de politique de la ville,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau les demandes de subventions émises par la Communauté d'agglomération,

Vu le Contrat de ville de Chambéry métropole 2015-2020 signé le 17 juillet 2015,

Vu la note d'information au Bureau du 23 avril 2015 sur la candidature de Chambéry métropole aux investissements territoriaux intégrées dans le cadre du programme FEDER 2014-2020 porté par la Région Rhône-Alpes,

Vu le courrier du président du Conseil régional en date du 25 juin 2015,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le dépôt d'un dossier de candidature en réponse à l'appel à projets pour le déploiement des pass numériques,

Article 2 : **sollicite** des partenaires financiers les financements les plus élevés dans le cadre de cet appel à projets et de l'ITI FEDER,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer tous documents à intervenir dans le cadre de cet appel à projets,

Article 4 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 138-19

Objet de l'acte :	RD - Candidature à l'appel à projets de la Mission société numérique pour le déploiement des pass numériques
Thème Préfecture :	8 - Domaines de compétences par thèmes 6 - Emploi-formation professionnelle
Date de l'acte :	26 septembre 2019
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190926-lmc1H22479H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22479H1

Date de transmission en Préfecture :	27 septembre 2019
Date de réception en Préfecture :	27 septembre 2019